



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Services d'évaluation du Domaine :

Un rapport sénatorial dresse un avenir bien sombre de nos missions !

À l'heure de la création de la Direction Immobilière de l'État le rapport du sénat n° 570 remet gravement en cause les travaux effectués par les agents des services des Domaines.

Les recommandations 3 et 4 de ce rapport délégueraient les parcs de logements publics à des organismes tiers ou confieraient certaines fonctions d'évaluation à des professionnels privés de l'immobilier agréés en Préfecture.

Confiées à ces agences, deux évaluations seraient demandées pour chaque bien pour en déterminer la valeur et, au final, l'administration fiscale pourrait toujours contester l'évaluation.

Pour la CFTC Finances Publiques il faudra tout d'abord rémunérer ces agences immobilières, intègres... nous l'espérons. Ensuite contester les évaluations effectuées ne pourra se faire qu'en fonction d'éléments objectifs relevés sur le terrain, mais par quels agents si le service est supprimé ? L'évaluation immobilière est une mission spécifique qui nécessite une formation appropriée, tout particulièrement pour les biens de l'État et des collectivités dont les critères sont très souvent atypiques. Autant dire que ce sera encore un peu l'usine à gaz qui va se mettre en place et qui ne dégagera aucun intérêt !!

D'autant qu'il est reconnu en page 27 de ce rapport, qu'un trop grand nombre d'intervenants extérieurs ne favorise pas une totale coordination des actions !!

Pour la CFTC Finances Publiques résoudre cette problématique ne se fera pas en déléguant nos services d'évaluation à l'extérieur de nos structures !!

Aussi, on nous signale (page 64) que "face au constat du manque de compétence professionnelle à la D.I.E., les fonctions d'évaluation au profit de personnes publiques doivent être abandonnées... Cette évolution permettrait de déployer des ressources humaines sur de nouvelles tâches, dès lors que 85 % des évaluations sont actuellement opérées pour d'autres personnes publiques que l'État..."

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfiip.fr

cftcdgfiip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Pourtant la Charte de l'évaluation du Domaine signée entre la DGFIP et l'AMF (Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité) en décembre 2016 précisait que l'obligation de saisir le Domaine pour les collectivités territoriales, leurs groupements, leurs établissements publics et les personnes privées qui en dépendent :

- "répond aux objectifs d'une plus grande transparence de l'action publique en matière immobilière et d'une meilleure maîtrise de la dépense publique..."

- "donne aux décideurs locaux des informations objectives et neutre dans le cadre d'opérations immobilières, souvent sensibles au niveau local..."

Pour la CFTC Finances Publiques les recommandations sénatoriales sont en contradiction avec la réforme en cours dans les services d'évaluation. Les agents ont les compétences nécessaires requises pour effectuer les fonctions d'évaluation. Toutefois l'offre de formation, les moyens (notamment la documentation et les applications mises à la disposition des agents) doivent être développés et affinés pour leur permettre de réaliser leur mission avec encore plus de pertinence.

La CFTC Finances Publiques retient les trois axes de la "feuille de route établie pour une politique immobilière de l'État modernisée" : fiabiliser la connaissance du parc et de son état en répartissant alors au mieux la dépense immobilière ; renforcer le pouvoir de l'État face aux administrations occupantes ; rendre effectif le pouvoir de l'État grâce à un levier financier soutenable.

Mais tout ceci peut se réaliser sans abandonner la fonction d'évaluation au profit des personnes physiques qui accordent aux agents de l'État une totale confiance pour leur impartialité dans les missions confiées.

Ne doutons pas aussi que, cette part très importante de l'activité du service abandonnée, l'État aura ainsi toute latitude pour "dégraisser" encore les services !!!

La CFTC Finances Publiques refuse donc les recommandations visant à externaliser les missions qui jusqu'alors étaient confiées aux agents de l'État, en toute indépendance.

La CFTC Finances Publiques demande que des moyens stratégiques, humains et financiers soient déployés sur l'ensemble des points énoncés dans ce rapport.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfi.fr

cftcdgfi@gmail.com